

« en spectacle au peuple. Puis, après les avoir interrogés
« de nouveau, tous ceux qui furent reconnus citoyens
« romains eurent la tête tranchée (35). »

Rien de plus. Et, en effet, un coup d'épée est si vite donné. Aussi, ne comprend-on guère que l'on ait pu s'autoriser de ce document pour affirmer que les martyrs furent décapités devant l'autel d'Auguste. La lettre ne dit rien de semblable, et tous les autres documents vont nous démontrer qu'il faut placer ailleurs le lieu qui fut arrosé de leur sang.

C'est d'abord Grégoire de Tours, qui nous dit : « Le lieu
« où ils ont souffert la mort est appelé Athanaco, d'où vient
« que quelques-uns les appellent les martyrs d'Athana-
« cum (36). »

Ce passage de la *Gloire des martyrs*, reproduit par Adon, archevêque de Vienne, au ix^e siècle, dans son *Martyrologe* (37), confirme, avec la plus grande précision, la tradition constante de l'Église de Lyon, qui a toujours rendu à Ainay un culte à ses martyrs. Mais évidemment, en s'exprimant ainsi, Grégoire de Tours n'entendait point parler des martyrs qui avaient souffert dans l'amphithéâtre, puisqu'il n'existait point d'amphithéâtre à Ainay, mais seu-

(35) *Præses beatissimos martyres ad tribunal adduci jussit, tanquam in theatri pompa eos populo ostentans. Cumque illos denuo interrogasset, quicumque cives Romani reperti sunt, capite truncati sunt* (ch. 20).

(36) *Locus autem ille in quo passi sunt Athanaco vocatur; ideoque et ipsi à quibusdam vocantur Athanacenses* (*De gloria martyrum*, XLIX).

(37) *Quia locus in quo passi sunt Athanaco vocatur* (*Martyrologium*, 2 junii).